

Image not found or type unknown



Peut-elle faire partir notre fils sans mon accord en martinique

Par **gladetlandry**, le **08/12/2009** à **23:00**

Bonjour,

Je suis marié avec une martiniquaise, mais nous sommes actuellement séparés de corps. Elle vit avec notre fils et m'autorise à le voir à sa guise. Elle me fait savoir qu'elle va faire voyager notre fils en Martinique (DOM Français) avec sa tante, car elle travaille à Paris et ne pourra pas se déplacer avec eux. A t'elle le droit de prendre cette liberté ? Je ne suis pas d'accord avec sa décision, que puis-je faire pour l'empêcher de le faire voyager ?

Merci par avance de votre réponse.